



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/RW-IM-WAFR/1/1/Add.1
30 avril 2013

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

ATELIER INFRAREGIONAL POUR LA REGION DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST SUBSAHARIENNE SUR
L'ÉVALUATION ET LES MESURES INCITATIVES
Ouagadougou, Burkina Faso, 14–17 mai 2013

CONTEXTE ET PROGRAMME DE TRAVAIL

I. CONTEXTE DE L'ATELIER

1. Conformément aux demandes de la dixième et onzième réunions de la Conférence des Parties à la Convention, le présent atelier est organisé dans le but d'appuyer les pays à exploiter les conclusions de l'étude mondiale sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (EEB), à intégrer les valeurs de la biodiversité dans les politiques, programmes et processus de planification nationaux et locaux pertinents ainsi que dans les cadres de comptabilité, à promouvoir l'échange entre les praticiens des expériences pratiques sur la valorisation et les mesures incitatives, afin de développer ou renforcer les capacités et de promouvoir la compréhension mutuelle (décision X/2, paragraphe 17 (e) et (f), X/44, paragraphe 7, XI/30, paragraphe 12 (c)).
2. Le bien-être futur de la société dépend de l'efficacité de la conservation et de l'utilisation durable de ses infrastructures naturelles. Le rapport susmentionné souligne l'importance de l'intégration de la biodiversité et des écosystèmes dans les politiques publiques et dans les processus décisionnels privés, en faisant de ce «capital naturel» une partie intégrante de ces actifs stratégiques dont dépendent les citoyens, les entreprises, les administrations publiques et les nations entières. Les pays africains ont reconnu l'importance cruciale de prendre des mesures à cet égard dans la Déclaration de Gaborone, la déclaration des participants au Sommet pour le développement durable en Afrique, qui a eu lieu les 24 et 25 mai 2012 à Gaborone, au Botswana.
3. Intégrer efficacement la nature nécessite l'inclusion de tous les secteurs économiques concernés, tels que la planification, le financement, le développement, l'énergie, l'agriculture, la pêche, la santé, le transport, l'éducation, le tourisme, les infrastructures et les mines. Il est essentiel de rejoindre et impliquer tous les acteurs concernés, au-delà du secteur de l'environnement et des ministères de l'environnement, tout en gardant à l'esprit que la considération de la nature comme un «capital naturel» comporte aussi des limites conceptuelles.
4. L'initiative de l'étude de l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (EEB) a été lancée en 2007 par le G8 +5 ministres de l'environnement en vertu de l'Initiative de Potsdam. Son rapport final a été publié à la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, à Nagoya, au Japon, en octobre 2010. L'étude de l'EEB a attiré l'attention sur les avantages économiques mondiaux des services fournis par la biodiversité et les écosystèmes mettant en évidence les coûts croissants de la perte de biodiversité et la dégradation des écosystèmes. Elle a réuni l'expertise dans les domaines des sciences naturelles, de l'économie et de la politique, afin de permettre des actions concrètes pour l'avenir.

/...

5. L'atelier est organisé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (SCDB), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), à travers de son bureau de coordination sur l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (EEB), ainsi que le mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), avec le soutien financier du Gouvernement du Japon. L'atelier sera animé par le Gouvernement du Burkina Faso.

6. L'atelier vise à contribuer à la réalisation des objectifs suivants :

(a) Fournir aux décideurs de cette région des arguments économiques pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ainsi que fournir des informations sur les outils de pointe qui renforcent la qualité des processus de prise de décisions en ce qui a trait à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité ;

(b) Fournir une plateforme pour les décideurs afin qu'ils puissent échanger leurs points de vue et évaluer l'applicabilité, les nécessités d'adaptation et les limites de ces arguments et outils dans leur pays afin de promouvoir la compréhension mutuelle ;

(c) Promouvoir les synergies et améliorer la coopération entre les domaines et secteurs politiques concernés en intégrant la biodiversité et les services fournis par les écosystèmes ;

(d) Fournir de l'aide pour la révision, l'examen et/ou la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité à la lumière du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité, en particulier en ce qui concerne les Objectifs d'Aichi 2 et 3 pour la biodiversité ainsi que d'autres objectifs pertinents, incluant notamment par l'élaboration d'objectifs nationaux tel que prévu par la décision X/2.

7. Les résultats escomptés de l'atelier sont, entre autres :

(a) Une meilleure compréhension des participants de l'approche économique des écosystèmes et de la biodiversité, y compris: (i) le concept de services écosystémiques; (ii) le rôle de la valorisation et des mesures incitatives comme des outils pour l'intégration des services écosystémiques et de la biodiversité dans la planification politique et la prise de décision; (iii) le rôle des cadres de comptabilité nationale et les possibilités qui en découlent pour le renforcement de la comptabilité environnementale et des écosystèmes dans les comptes nationaux, (iv) les rouages, les hypothèses sous-jacentes et les limites de ces outils ;

(b) Le renforcement des capacités des participants pour appliquer cette approche et les outils associés dans un contexte d'élaboration de politiques afin d'évaluer la situation dans leur pays d'origine concernant : (i) l'identification et l'évaluation des valeurs de la biodiversité, (ii) l'intégration de ces valeurs de la biodiversité dans la planification politique et dans la prise de décision, et concernant les cadres de comptabilité ;

(c) Le renforcement de la capacité des participants à élaborer des objectifs nationaux pour traduire les objectifs d'Aichi 2 et 3 pour la biodiversité du Plan stratégique 2011-2020 dans les SPANB révisés et mis à jour, y compris l'identification d'indicateurs, d'activités concrètes et de jalons potentiels.

8. Les participants à l'atelier comprennent deux représentants de chacun des pays de la région qui sont responsables, respectivement, de la mise en œuvre de la Convention, et de la planification, du financement et/ou du développement. Les pays suivants ont été invités à désigner des responsables: le Bénin, le Burkina Faso, Cap Vert, la Côte-d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, la Mauritanie, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, Sierra Leone et le Togo. Un certain nombre d'organisations régionales et infra-régionales et les organisations des Nations Unies basées dans la région enverront également leurs représentants pour participer à cet atelier.

9. Le Secrétariat a publié une note pour les participants contenant des détails sur les arrangements logistiques, y compris les informations sur le voyage, le visa, l'hébergement et d'autres questions relatives à l'atelier. La note est disponible au <http://www.cbd.int/doc/?meeting=RWIM-WAFR-01> . L'atelier se déroulera en anglais et en français, avec une interprétation entre les deux langues.

10. En préparation de l'atelier, les participants sont encouragés à examiner le quatrième rapport national de leur pays et la stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité. Ils sont également encouragés à identifier tout objet pertinent pour l'évaluation des services de la biodiversité et des écosystèmes, leur intégration dans la comptabilité nationale et pour la conception et la mise en œuvre des mesures incitatives. Ils peuvent également préciser et apporter avec eux des outils ou des lignes directrices pertinentes, ou des études, des avis ou des rapports d'activité générés au niveau national sur ces sujets. Le partage d'informations nationales, en particulier sur les expériences pratiques et les bonnes pratiques sera une contribution importante à la réussite de l'atelier. Les participants sont également encouragés à se familiariser avec les stratégies nationales de développement de leur pays, les plans de réduction de la pauvreté, ou les instruments équivalents ainsi que les plans de développement sectoriels ayant des impacts potentiels sur les écosystèmes et la biodiversité.

11. L'ordre du jour de l'atelier est disponible en tant que document UNEP/CBD/WS-RW-IM-WAFR/1/1. L'accent de cet atelier sera mis sur l'échange et l'apprentissage actif. Dans cet esprit, le format de l'atelier dispose d'un mélange de présentations, de séances de questions et réponses, de discussions en petits groupes de travail et de séances interactives pour introduire des outils pertinents et des modules de formation. Un programme provisoire de l'atelier est fourni ci-dessous.

12. L'inscription des participants débutera sur le lieu de l'atelier dès 8h00 du matin le mardi, 14 mai 2013.

II. PROGRAMME PROVISOIRE

Horaire	Session	Numéro correspondant à l'ordre du jour
JOUR 1 – mardi 14 mai		
8h30 à 9h	Inscription	1
9h à 9h40	CEREMONIE D'OUVERTURE Mot de bienvenue du comité d'organisation Allocution du représentant du Secrétariat de la Convention sur la Diversité Biologique Discours d'ouverture du Ministre de l'Environnement et du développement durable, Burkina Faso	1
9h 40 à 10h20	Session brise-glace et auto-présentation des participants	1
10h20 à 10h30	Aperçu du contexte de l'atelier, ses objectifs et ses processus	1
10h30 à 10h45	<i>Pause café/thé</i>	
I.	L'APPROCHE EEB À LA PERTE DE BIODIVERSITÉ ET DES SERVICES FOURNIS PAR LES ÉCOSYSTÈMES	
10h45 à 12h30	Genèse et élaboration de l'étude EEB, sa méthodologie et ses résultats principaux Présentation (M. Nicolas BERTRAND, bureau de l'EBB-PNUE) La contribution des ressources naturelles à l'économie nationale au Burkina Faso présentation (M. Damien LANKOUANDE, Centre de Documentation et Recherche Economique et Sociale (CEDRES), Université de Ouagadougou) Questions et réponses Discussion plénière	2
12h30 à 13h30	REPAS	
II.	APPROCHES ET MÉTHODOLOGIES DE VALORISATION	
13h30 à 15h15	Valorisation des services fournis par les écosystèmes et la biodiversité : méthodes et résultats relatifs à la valorisation (M. Eric MUNGATANA, Centre de l'économie et de la politique environnementale en Afrique, Université de Pretoria)	3

Horaire	Session	Numéro correspondant à l'ordre du jour
	Présentations/Questions et réponses/Exercices	
15h15 à 15h30	Pause café/thé	
15h30 à 17h	Valorisation des services fournis par les écosystèmes et la biodiversité : méthodes et résultats relatifs à la valorisation (suite) La valeur économique de la Vallée du Sourou présentation (M. Jacques SOMDA, IUCN bureau régional)	3
17h	Fin de la journée	
19h à 20h30	Réception de bienvenu tenue par le Ministère de l'Environnement et du développement durable, Burkina Faso	
JOUR 2 – mercredi 15 mai		
8h45 à 9h	Compte-rendu de la journée du mardi 14 mai	
9h à 10h00	L'élaboration de scénarios et évaluer les bienfaits de la nature : l'approche EEB par étapes Présentation (M. Markus LEHMANN, Secrétariat de la CDB) Questions & réponses	
10h à 10h15	<i>Pause café/thé</i>	
10h15 à 12h30	L'élaboration de scénarios et évaluer les bienfaits de la nature Travail en groupe (par table) Compte-rendu des travaux de groupe et discussion en plénière sur la façon d'intégrer les valeurs des écosystèmes et de la biodiversité	3
12h30 à 13h30	REPAS	
III.	COMPTABILISATION ENVIRONNEMENTALE ET DES ECOSYSTEMES	
13h30 à 15h15	Comptabilisation du capital de l'écosystème: les principes et le cadre (M. Jean-Louis WEBER, Comité scientifique, Agence européenne pour l'environnement) Présentation/questions et réponses L'établissement des comptes environnementaux au Burkina Faso : l'expérience du Projet pilote de	4

Horaire	Session	Numéro correspondant à l'ordre du jour
	comptabilité environnementale Présentation (M. Paul BOMBIRI, Directeur de l'Économie de l'Environnement et des Statistiques, Ministère de l'Environnement et du développement Durable) Questions et réponses, discussion générale	
15h15 à 15h30	<i>Pause café/thé</i>	
15h30 à 17h	Comptabilisation du capital de l'écosystème: l'utilisation du territoire Présentation/ questions et réponses Le système de comptabilité visant à l'utilisation du territoire au Burkina Faso Présentation (M. Adama DIALLO, Centre National de semences Forestières (CNST), et Mr Oumar Issa SANON, Institut Géographique du Burkina Faso) Comptabilisation du capital de l'écosystème: biomasse	4
17h	<i>Fin de la journée</i>	
JOUR 3 – jeudi, 16 mai		
8h45 à 9h	Compte-rendu de la journée du 15 mai	
9h à 10h15	Comptabilité environnementale et des écosystèmes : eaux et biodiversité	4
10h15 à 10h30	<i>Pause café/thé</i>	
10h30 à 12h30	Comptabilité environnementale et des écosystèmes : mise en œuvre	4
12h30 à 13h30	REPAS	
14h à 18h	VISITE DE TERRAIN Ferme d'élevage de faune de Wedbila à 50 km de Ouagadougou	
18h	<i>Retour à l'hôtel et fin de la journée</i>	
JOUR 4 – Vendredi, 17 mai		
IV.	TRAITER LES MESURES INCITATIVES NUISIBLES ET ENCOURAGER LES MESURES INCITATIVES POSITIVES	

8h45 à 9h	Compte-rendu de la journée du 16 mai	
9 h 00 à 10h15	<p>Mise en œuvre de l'objectif d'Aichi 3: la perspective mondiale Cas et leçons tirées des études de l'EEB Présentation (M. Markus LEHMANN, Secrétariat de la CDB)</p> <p>La valorisation de la diversité biologique au profit des communautés de base : l'expérience de l'Association Faune et Développement au Burkina Faso Présentation (M. Alexis KABORE, AFAUDEP) Questions et réponses, discussion générale</p>	5
10 h 15 à 10h30	<i>Pause thé/café</i>	
10h30 à 12h30	<p>Évaluer les mesures incitatives positives : une approche type « fiche de score » Présentation (Mme. Siv Oystese, mécanisme mondial de la CNUCLD) Questions et réponses Travail de groupe</p>	5
12h30 à 13h30	REPAS	
13h30 à 15h15	Compte rendu des travaux de groupe et discussion en plénière	5
15h15 à 15h30	<i>Pause thé/café</i>	
V.	APPROCHES ÉCONOMIQUES COMME OUTILS POUR L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ : LA VOIE À SUIVRE	
15 h 30 à 16h30	<p>Soutien international pour les prochaines étapes : EEB phase II Présentation (M. Nicolas BERTRAND, bureau de l'EBB-PNUE) Discussion plénière : état des affaires et la voie à suivre dans les pays de la sous-région</p>	5
16h30 à 16h45	Évaluation de l'atelier	6
16h45 à 17h30	CEREMONIE DE CLOTURE	
	Rapport synthèse et allocution du représentant du Secrétariat de la Convention sur la Diversité biologique	
	Discours de clôture du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable	
